

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Acid Lugol's Solution

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation en laboratoire. Préservation des échantillons d'algues

1.3. Fournisseur

Fabricant

Biologica Environmental Services, Ltd.
488-F Bay Street
Victoria, BC V8T5H2 - Canada
T 250-479-3868

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 250-479-3868
Lundi-vendredi, 8:30 am – 4:00 pm, seulement anglais

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes(thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS CA) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

Acid Lugol's Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Iodure de potassium (KI)	Iodure de potassium, 99%	n° CAS: 7681-11-0	5 – 10
Acide acétique (glacial)	Acide acétique (glacial) à 99.7%	n° CAS: 64-19-7	5 – 10
Iode	Iodine, 99.8%	n° CAS: 7553-56-2	1 – 5

Remarques : *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques : Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

Acid Lugol's Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Pour les petites incendies, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), du produit chimique sec (ABC) ou de l'eau de rinçage. En cas de feu important : Eau pulvérisée, Mousse anti-alcool.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, des vapeurs irritantes.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation appropriée.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Acid Lugol's Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Iode (7553-56-2)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm]	0,01 ppm (fraction inhalable et vapeur)
ACGIH OEL STEL [ppm]	0,1 ppm (vapor fraction)
ACGIH catégorie chimique	Non classifiable comme cancérigène pour l'homme

Acide acétique (glacial)(64-19-7)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm]	10 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	15 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: rouge brun
Odeur	: Acide acétique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible

Acid Lugol's Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants forts. Métaux lourds et leurs sels.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut produire des fumées dangereuses.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Acid Lugol's Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Iodure de potassium (7681-11-0)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Iode (7553-56-2)	
DL50 orale rat	14 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 4,588 mg/l/4h
ATE CA (orale)	14000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Acide acétique (glacial)(64-19-7)	
DL50 orale rat	3310 mg/kg de poids corporel
DL50 orale	4960 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	1060 mg/kg
CL50 inhalation rat	11,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3310 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1060 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11,4 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Iodure de potassium (7681-11-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes (thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Iode (7553-56-2)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	10 mg/kg de poids corporel (OECD Guideline 422)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes (thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Acide acétique (glacial)(64-19-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	290 mg/kg de poids corporel
Danger par aspiration	: Non classé

Acid Lugol's Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Acid Lugol's Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Iodure de potassium (7681-11-0)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Danio rerio [Statique])
CE50 - Crustacés [1]	7,5 mg/l Organismes de test (Espèces): Daphnia magna
Iode (7553-56-2)	
CL50 - Poisson [1]	1,67 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [Statique])
CE50 72h - Algues [1]	0,13 mg/l Organismes de test (Espèces): Desmodesmus subspicatus (noms précédents: Scenedesmus subspicatus)
Acide acétique (glacial)(64-19-7)	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l Organismes de test (Espèces): Oncorhynchus mykiss (noms précédents: Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	> 300,82 mg/l Organismes de test (Espèces): Oncorhynchus mykiss (noms précédents: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Organismes de test (Espèces): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	> 300,82 mg/l Organismes de test (Espèces): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Organismes de test (Espèces): Skeletonema costatum
CE50 72h - Algues [2]	> 300,82 mg/l Organismes de test (Espèces): Skeletonema costatum
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,31 (à 20 °C)

12.2. Persistance et dégradabilité

Acid Lugol's Solution

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acid Lugol's Solution

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Acide acétique (glacial)(64-19-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,31 (à 20 °C)
--------------------------------------	-----------------

12.4. Mobilité dans le sol

Acide acétique (glacial)(64-19-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,31 (à 20 °C)
--------------------------------------	-----------------

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	: Ne pas laisser le produit atteindre le système d'égout

Acid Lugol's Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 06-03-2022

Date de révision : 06-03-2022

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.